

No de Cour : T-1433-22

COUR FÉDÉRAL

ENTRE :

Marina Paquet
Domicilié et résidant
Au 101C, Rue Laviolette
À St-Omer Qc, G0C 1Z0

e-document	Id. 1	
F I L E D	FEDERAL COURT COUR FÉDÉRALE	D É P O S É
12-JUL-2022		
Johanne Pinel		
Québec, QC	1	

-Demanderesse-

- et -

PROCUREUR GENERAL DU CANADA

-Défendeur-

AVIS DE DEMANDE

AU DÉFENDEUR :

UNE INSTANCE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS par le demandeur. La réparation demandée par celui-ci est exposée ci-après.

LA PRÉSENTE DEMANDE sera entendue par la Cour aux date, heure et lieu fixés par l'administrateur judiciaire. À moins que la Cour n'en ordonne autrement, le lieu de l'audience sera celui choisi par le demandeur. Celui-ci demande que l'audience soit tenue à la Cour fédérale, située au 150-150, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 2B2.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA DEMANDE, être avisé de toute procédure engagée dans le cadre de la demande ou recevoir signification de tout document visé dans la demande, vous-même ou un avocat vous représentant devez déposer un avis de comparution établi selon la formule 305 des Règles des Cours fédérales et le signifier à l'avocat du demandeur ou, si ce dernier n'a pas retenu les services d'un

avocat, au demandeur lui-même, DANS LES DIX JOURS suivant la date à laquelle le présent avis de demande vous est signifié.

Des exemplaires des Règles des Cours fédérales ainsi que les renseignements concernant les bureaux locaux de la Cour et autres renseignements utiles peuvent être obtenus, sur demande, de l'administrateur de la Cour, à Ottawa (n° de téléphone : 613-992-4238), ou à tout bureau local.

SI VOUS NE CONTESTEZ PAS LA DEMANDE, UN JUGEMENT PEUT ÊTRE RENDU EN VOTRE ABSENCE SANS QUE VOUS RECEVIEZ D'AUTRE AVIS.

11 juillet 2022

Délivré par : (Fonctionnaire du greffe)

Adresse du bureau local :

DESTINATAIRES : *Procureur général du Canada*

Demande

La présente est une demande de contrôle judiciaire concernant :

Agence du revenu du Canada

Concernant la décision d'inadmissibilité à la PCU du 11 mars 2022

L'objet de la demande est le suivant : l'admissibilité à la PCU

Les motifs de la demande sont les suivants : J'ai travaillé pour la Fondation pour le développement des régions pour un montant de 5000\$ en 2019 et produit le T4 qui est l'état de la rémunération payée à l'intimé à plusieurs reprises.

Les documents ci-après sont présentés à l'appui de la demande :

- En pièce A : L'avis du deuxième examen de ma demande pour la PCU
- En pièce B : Ma réponse à l'intimé
- En pièce C 1 à 3 : Preuve des relevés du T4

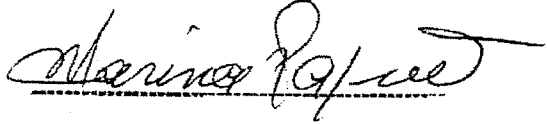
Le demandeur demande à l'Agence du Revenu *du Canada* de lui faire parvenir et d'envoyer au greffe une copie certifiée des documents ci-après qui ne sont pas en sa possession, mais qui sont en la possession de l'office fédéral : Tous les types de correspondances.

07/08/2022 06:26 14183926025

GAGNON SONIA

PAGE 03

11 juillet 2022



Marina Paquet

101 C, rue Laviolette, Saint-Omer Qc G0C 1Z0

Tel : 418 391-4368

Courriel : sgagnon@outlook.com

DORS/2021-151, art. 22